

Communiqué – Mardi 28 juillet 2026

La FICAM et France VFX saluent les conclusions du rapport d'évaluation sur le crédit d'impôt international

La FICAM et France VFX saluent les conclusions du rapport d'évaluation des politiques publiques consacré au crédit d'impôt international (C2I), présenté par Denis Masségia, rapporteur spécial de la mission Médias, livre et industries culturelles, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Ce rapport confirme le rôle déterminant du C2I dans l'attractivité de la France pour les productions internationales, dans la structuration de la filière technique et créative, ainsi que dans le rayonnement culturel, économique et territorial de notre pays. Pour les entreprises françaises des industries techniques de l'image et du son, il constitue un signal fort en faveur de l'attractivité du pays pour les tournages et la fabrication d'œuvres internationales.

La FICAM et France VFX se félicitent que les travaux conduits mettent en évidence l'efficacité du dispositif, son effet d'entraînement sur l'emploi, l'investissement, les compétences et l'activité, ainsi que son importance stratégique dans un contexte de concurrence internationale accrue entre pays d'accueil des productions.

« Le crédit d'impôt international est un outil essentiel. Il irrigue toute une chaîne de valeur, du tournage à la post-production en passant par les effets visuels, des équipes artistiques aux territoires, et contribue directement au développement de nos savoir-faire. Les préconisations de ce rapport confortent les constats portés depuis plusieurs années par la FICAM », déclarent Gina Barbier et Guillaume de Menthon, coprésidents de la FICAM.

« Le C2I a profondément transformé l'industrie française des effets visuels. En quelques années, il a permis de doubler le volume d'activité et les emplois au sein des studios VFX français. Cette montée en puissance rend désormais possible la réalisation en France de l'ensemble des effets visuels de productions nationales majeures, ce qui aurait été difficilement envisageable avant la mise en place du bonus VFX du C2I. Ce dispositif démontre qu'un soutien public ciblé peut structurer durablement une filière d'excellence, renforcer sa compétitivité et favoriser la relocalisation d'activités à forte valeur ajoutée », déclarent Béatrice Bauwens et Olivier Emery, coprésidents de France VFX.

La FICAM et France VFX remercient chaleureusement Denis Masségia pour la qualité de son travail, son écoute des professionnels et son engagement en faveur d'une meilleure compréhension des enjeux industriels, économiques et culturels liés au C2I. Son rapport apporte une contribution précieuse au débat public et à la consolidation d'une politique ambitieuse de soutien à la production d'œuvres étrangères en France, tout en rappelant l'importance des crédits d'impôts domestiques.

Dans la perspective des prochaines échéances budgétaires et législatives, la FICAM et France VFX appellent à garantir la pérennité et la lisibilité du C2I et à mettre en œuvres les recommandations du rapporteur, afin de préserver l'attractivité de la France et de soutenir durablement l'emploi, l'innovation et l'excellence des industries techniques françaises.

À propos de la FICAM

La FICAM, Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, représente les entreprises françaises des industries techniques de l'image et du son. Elle défend leurs intérêts, accompagne leur développement et contribue à la reconnaissance de leur rôle essentiel dans la création, la production et la diffusion des œuvres.

A propos de France VFX

France VFX est le syndicat professionnel dédié à l'industrie des effets visuels numériques. Il regroupe des studios français ainsi que des acteurs développant des technologies et des services propres aux VFX. France VFX est membre associé de la FICAM.

Contacts :

Pour la FICAM : Stephan Bender - Délégué Général – stephan.bender@ficam.fr

Pour France VFX : Yann Marchet – Délégué Général - yann.marchet@francevfx.com